

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

APE/API/CRA/58-1
Or. néerlandais

COMMISSION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

COMPTE RENDU

de la réunion constitutive du vendredi 21 mars 1958, à 11 h. 30
Maison de l'Europe - STRASBOURG

Membres de la Commission :

MM. AMADEO
BERTHOIN
BIRKELBACH
BOUTEMY
CARBONI
SANTERO
CORNIGLION-MOLINIER
DEBRE
DEHOUSSE
FRIEDENSBURG
FURLER
GALLETTO
GOES van NATERS, van der
GOZARD
GUGLIELMONE

MM. JANSSENS
van KAUVENBERGH
KOPF
KORTHALS
MARGUE
MARTINO, Gaetano
METZGER
PICCIONI
PINAY
Mme PROBST
MM. SCHEEL
SCHUYT
TEITGEN
WIGNY

1. Installation du doyen d'âge

La séance est ouverte à 11 h. 30 sous la présidence du doyen d'âge.

2. Election du président

M. GUGLIELMONE est élu président par acclamations.

Le président remercie la Commission de lui avoir renouvelé sa confiance.

3. Election des vice-présidents

MM. van der GOES van NATERS et BOUTEMY sont élus respectivement premier et second vice-président.

4. Questions diverses

Le PRESIDENT déclare que la Commission ne dispose pas de suffisamment de temps pour discuter le programme de ses travaux. Il tient néanmoins à rappeler quelques problèmes relevant de la compétence de la Commission, qui devra les examiner prochainement.

Tout comme la nouvelle assemblée, la Commission sera automatiquement saisie des problèmes dont l'Assemblée commune et ses commissions n'ont pas achevé l'étude.

Pour la Commission des affaires politiques il s'agit notamment des questions suivantes :

a) Tous les problèmes évoqués dans le rapport de M. Wigny, surtout la coordination à établir entre les Conseils des trois Communautés et les trois Exécutifs. A ce propos se

pose aussi le problème de la coordination institutionnelle des trois Communautés; c'est ce problème que M. PLEVEN a abordé à la dernière session de l'Assemblée commune et que MM. DEHOUSSE, LAPIE et ROCHEREAU ont repris pendant la session en cours. La veille, les Commissions de la C.E.E. et de l'Euratom ont déjà répondu brièvement à ces interventions.

b) La Commission des affaires politiques devra prendre position sur les chapitres du Rapport général de la Haute Autorité qui ressortissent à sa compétence; le Rapport général paraîtra comme d'habitude, vers le 10 avril. Il s'agit des relations extérieures de la C.E.C.A. et surtout de l'importance qu'elles acquièrent à l'expiration de la période de transition.

c) La Commission devra poursuivre ces travaux en matière d'information de l'opinion publique. Ce problème a déjà été traité dans le rapport de M. Pleven (juin 1957) fait au nom de la Commission des affaires politiques, et M. WIGNY l'a également repris dans son dernier rapport. L'Assemblée elle-même en a délibéré à plusieurs reprises et M. BOUTEMY l'a approfondi.

d) La Commission devra rechercher les moyens d'adapter aux nouvelles conditions le protocole sur les relations avec le Conseil de l'Europe.

e) Enfin, il faut rappeler l'importance et l'urgence des problèmes qui ont trait à la création d'une zone de libre échange et qui relèvent d'ailleurs de la compétence de la Commission de la politique commerciale; en effet, les négociations ont commencé depuis longtemps et aucune commission de l'Assemblée n'a eu l'occasion de se prononcer à ce sujet.

M. DEHOUSSE demande au président et à la Commission de porter à l'ordre du jour de la réunion suivante un échange de vues sur l'institution d'un groupe de travail qui ferait

rapport sur la procédure à suivre pour que l'Assemblée élabore les projets qu'elle est chargée de présenter en vue de l'élection du parlement européen au suffrage direct.

Le PRESIDENT approuve cette proposition. Il pense cependant qu'il serait plus opportun de confier cette tâche non pas à un groupe de travail spécial mais à une sous-commission de la Commission des affaires politiques.

M. DEHOUSSE est d'accord.

M. KOPF estime que ce problème concerne aussi la Commission du Règlement et des questions juridiques et préférerait pour cette raison une sous-commission mixte.

MM. DEHOUSSE et MARGUE ne partagent pas ce point de vue et déclarent que ce problème institutionnel relève exclusivement du domaine de la Commission des affaires politiques.

Le PRESIDENT fait le point. A sa prochaine réunion, la Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles devra se prononcer sur le projet de création d'une sous-commission composée de membres de la Commission et chargée d'examiner les problèmes relatifs à l'élection du parlement européen au suffrage direct.

La Commission charge son président de fixer le lieu et la date de la réunion suivante .

La séance est levée à 11 h. 45.